

Commune de Chens sur Léman  
Haute Savoie



D 2023 - 94

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Conseillers votants :	23
Dont cinq pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil  
Municipal : 07 novembre 2023

**OBJET : MOTION PORTANT  
SOUTIEN A LA DEMANDE DE  
MODIFICATION DU PROJET DE  
SCHÉMA RÉGIONAL DE SANTÉ  
2023 - 2028**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-trois, le quatorze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire*

**PRESENTS :** TRONCHON J. MEYRIER M.  
De PROYART A. BAARSCH C. MORAND  
F. ZANNI F. FICHARD B. ARNOUX. R.  
STUBERT B. PLEynet J.P. DENERVAUD  
M. BILLARD G. DIANA C. RACINE  
FREIXENET M. QUERNEC GARIN C.  
MATTERA A. CHAMPEAU S.

**EXCUSES :**CHANTELOT C. « pouvoir à de  
PROYART A. » CHEVRON F. « pouvoir à  
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à  
MORIAUD P. » GEROUDET A. « pouvoir à  
QUERNEC-GARIN C. » CHANTELOT L.  
« pouvoir à BAARSCH C. »

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Vu Le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 adopté le 28 mai 2018 et ses objectifs structurants ;

Vu l'article R 712-7 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2001 NOR : MESH0124420A ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 NOR : SSAH2206357A ;

Considérant les orientations de la stratégie décennale de lutte contre le cancer ;

Considérant l'activité de cancérologie relevée depuis 5 ans aux hôpitaux du léman, faisant ressortir une file active cible moyenne annuelle de patients qui correspond au seuil d'autorisation pour accueillir un équipement de radiothérapie ;

Considérant que l'activité du centre de Haute-Savoie nord à Findrol est largement supérieure à la capacité d'accueil que couvre un équipement de radiothérapie et le taux de couverture en matière d'équipement de radiothérapie ;

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le 20/11/2023

ID : 074-217400704-20231114-D2023\_94-DE

Considérant qu'un tel équipement installé dans le chablais ne pourrait que conforter l'activité de cancérologie (oncologie médicale, chirurgie carcinologique) proposée par les hôpitaux du léman grâce aux synergies pouvant être envisagées entre opérateurs ;

Considérant la dynamique démographique annuelle du chablais qui croit annuellement en moyenne de 1.2% par an et du vieillissement de la population ;

Considérant les coûts induits de transport de patients faute de l'installation d'un équipement sur un établissement qui couvre une population correspondant aux standards du ministère de la santé.

Madame le Maire informe le conseil municipal que le président du conseil de surveillance des hôpitaux du Léman au regard de ce qui précède, demande à l'ARS de bien vouloir intégrer à l'occasion de la révision de son schéma régional de santé 2023-2028, l'installation d'un équipement de radiothérapie. Il en va d'une meilleure qualité de vie pour les patients, obligés à ce jour de se déplacer malgré leur pathologie, mais également d'économie substantielle pour la CPAM, sans oublier la réduction de l'empreinte carbone et des véhicules en moins sur des voies déjà bien saturées.

Aussi, Madame le maire propose au conseil municipal de s'associer à cette demande qui par ailleurs améliorera l'attractivité de notre hôpital, assurerait le maintien de certaines autorisations de soins, et ouvrirait la perspective de contrats mixtes France-Suisse luttant contre la fuite du personnel médical en Suisse.

Il est demandé au conseil municipal

- De soutenir la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT Léman Mont-Blanc, et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains – Hôpitaux du Léman
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document en ce sens, et plus largement à faire le nécessaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de soutenir la demande de modification du projet de schéma régional de santé 2023-2028 par l'inscription d'une autorisation supplémentaire d'implantation d'un appareil de radiothérapie sur le territoire du GHT léman Mont-Blanc, et plus spécifiquement à Thonon-les-Bains – Hôpitaux du Léman ;

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document en ce sens, et plus largement à faire le nécessaire.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus.

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

François MORAND



Le maire

Pascale MORIAUD

